

FICHE TECHNIQUE

LA COORDINATION INTERRÉGIONALE, UNE CLÉ POUR PRÉVENIR LES INONDATIONS

PAR GHISLAINE VERRHIEST, Mission interrégionale "Inondation Arc Méditerranéen" (MIIAM)

Le sud de la France est particulièrement exposé aux pluies intenses méditerranéennes et aux inondations rapides. Comme en témoignent les dernières conclusions du GIEC et les événements récents, l'impact du changement climatique devrait conduire à une augmentation de la fréquence et de l'intensité de ces événements extrêmes.

UN TERRITOIRE, DES ACTEURS

Face à cette situation, le Préfet de zone sud a décidé en 2017 de la mise en place d'une coordination interrégionale de la prévention des risques d'inondation afin de contribuer à une cohérence des politiques menées et favoriser le partage d'expériences à cette échelle. Cette Mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » (MIIAM), travaille depuis 4 ans à renforcer la performance des dispositifs de prévention des risques d'inondation et contribue à une cohérence zonale dans la mise en œuvre opérationnelle sur l'ensemble de l'arc méditerranéen. Développer, partager et tirer des enseignements d'actions concrètes, efficaces, innovantes, multipartenariales et interministérielles sont les principes de fonctionnement de cette mission. C'est un chef d'orchestre qui fédère les énergies, impulse des dynamiques et mobilise les moyens pour répondre aux besoins des territoires. Il veille à des approches globales, partage plus largement les bonnes pratiques et permet de s'affranchir des limites administratives, de s'enrichir de regards, de compétences et d'expériences complémentaires. Il favorise aussi la créativité et le décloisonnement.

Le retour d'expérience de la MIIAM, depuis sa création, confirme l'intérêt de rapprocher les acteurs de la sécurité civile et de la prévention des risques, qu'il s'agisse d'institutionnels ou de représentants de la société civile, pour réfléchir et co-construire des ressources. L'un des points essentiels reste l'ancrage terrain des productions.



8/12 2020

Illustration inspirée par les regards de différents partenaires de la MIIAM

SENSIBILISATION DU JEUNE PUBLIC AUX INONDATIONS

Portait chinois de la MIIAM

IFFO-RME participe activement à la communauté de travail mobilisée et a réalisé ou contribué à de nombreux projets avec la mission à destination du jeune public. Le concours « Mouille ta plume », des cahiers de jeux et d'activités, un kit pédagogique pour le cycle 3, la pièce de théâtre « 16431, souvenirs d'avenir » en sont des exemples. Sur ce volet le partenariat a rassemblé les coordonnateurs académiques et formateurs RMé, le Cyprés et Mayane afin de veiller à la pédagogie des outils développés et à leur parfaite adéquation avec les programmes d'enseignement en vigueur. En lien avec les services de l'État et les collectivités concernées, ces outils ont été testés et accompagnés sur certains territoires au travers d'ateliers dédiés ou de villages PLOUF réunissant plusieurs centaines d'élèves. La question de la mesure de l'efficacité des outils produits fait l'objet actuellement de réflexions et de tests afin de disposer d'une mesure de la performance des actions conduites.

Les actions conjointes MIIAM - IFFO-RME se poursuivent pour sensibiliser les jeunes, les enseignants, les parents et promouvoir de nouvelles approches dans leurs différentes sphères de vie.

Il s'agit de contribuer à une génération future mieux préparée et plus résiliente que nous ne le sommes aujourd'hui face aux risques d'inondations.

COMMENT PRÉPARER SA MAISON FACE AUX INONDATIONS ?

En partenariat avec l'Etablissement public territorial de bassin de l'aulne (EPAGA) et le Syndicat mixte Blavel Scorff Ellé Isole Laïta (SMBSEIL), l'IFFO-RME a conçu une exposition « Ma maison est en zone inondable » sur la vulnérabilité des habitations. Elle est composée de deux modules :

- Le premier vise à sensibiliser tout en donnant des exemples d'aménagement limitant l'impact des inondations. Il illustre sous la forme de diptyques, 6 espaces de vie, avec d'un côté les dégâts causés à la pièce en cas d'inondation, et de l'autre les aménagements possibles pour une maison plus résiliente.
- Le deuxième module se présente sous forme de fiches explicatives et propose des solutions techniques à partir de matériels exposés par des professionnels locaux.



HAUTEUR D'EAU

- Déstabilise et endommage la structure du bâtiment.

DURÉE D'IMMERSION

- Aggrave les dommages.
- Permet la diffusion de l'humidité.
- Dégrade les matériaux.

LE B.A.-BA POUR MONTER UN PLOUF !

De l'expérience conduite à Paris, les villages-forum PLOUF se sont implantés avec succès dans différents départements : PLOUF 92, PLOUF 93, PLOUF 83, PLOUF 66... Des classes essentiellement de milieu urbain ont ainsi pris part à ces événements. Afin de les démultiplier et d'aider les délégations et les formateurs adhérents de l'IFFO-RME qui souhaiteraient programmer un PLOUF sur leur territoire, un B.a.-ba « Comment monter un village-forum PLOUF » - inspiré de la collection de livres « Pour les nuls » - a été rédigé. Ce document se veut être le plus complet possible pour répondre au mieux aux interrogations de tout un chacun :

« Qu'est-ce qu'un village PLOUF ? » ; « Qui sont les partenaires à associer ? » ; « Quels ateliers mettre en place » ; « Combien coûte un village PLOUF ? » ; « Quels sont les outils à disposition pour communiquer sur un PLOUF ? »... mais aussi quel rôle peut être celui de l'IFFO-RME sur ce type d'évènement.

De même, pour permettre d'aller vers les établissements scolaires en milieu plus isolé, le kit PLOUF peut permettre sous un format allégé d'organiser des « PLOUF établissement ».

L'IFFO-RME EN TUNISIE

Suite à sa demande et en collaboration avec Expertise France, l'IFFO-RME a élaboré un programme de formation à l'attention d'établissements scolaires tunisiens. Cette mission s'est inscrite dans un cadre plus large de développement d'une résilience locale face aux inondations sur deux territoires sensibles.

Le projet s'est déroulé en deux temps. D'abord, les formateurs de l'IFFO-RME ont accompagné une quinzaine de représentants des établissements scolaires des municipalités de Bou Salem et Tataouine afin d'analyser les vulnérabilités de leurs établissements. Sur cette base, ces établissements ont pu élaborer et mettre en place leur PPM2S (sécurité et sûreté en complémentarité pour les interlocuteurs tunisiens) à partir d'une maquette spécifique au contexte tunisien.

Cette opération a été coordonnée par Expertise France pour le compte du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

ADHÉSIONS

Cotisation 2021: 16 €

Chèque à adresser au siège administratif :
9 rue Jacques Louvel-Tessier - 75 010 Paris

RISQUES MAJEURS, VERS UNE CULTURE PARTAGÉE DE LA PRÉVENTION

9 rue Jacques Louvel-Tessier • 75010 Paris • Tél.: 01 44 72 06 25 • www.iffo-rme.fr • www.risques-majeurs.info

L'IFFO-RME est signataire d'une convention avec le Ministère de l'Environnement (DGPR), le Ministère de l'Éducation Nationale (DGESCO) et le Ministère de l'Intérieur (DGSCGC).

IFFO-RME

actions

EDITO



M. Christian Kert,
Président de l'Association française pour
la prévention des catastrophes naturelles
(AFPCN)

SOMMAIRE

- Risque nucléaire et information : pensons territoire et flexibilité p. 2-3
- Fukushima : étude spatio-temporelle de la contamination du milieu marin p. 2-3
- Dossier : Le mécanisme de protection civile de l'Union, un filet de sécurité européen p. 4
- Fiche technique : La coordination interrégionale, une clé pour prévenir les inondations p. 5
- Focus p. 6

Au moment où la culture du risque semble vraiment prendre les chemins d'une cause nationale, je voudrais souligner le travail exceptionnel réalisé par l'équipe de l'IFFO-RME, sous le dynamique engagement de sa Présidente, Sylvette Pierron.

Un travail de longue haleine, l'association a été créée dès 1999. Il n'y a jamais eu de pause dans cet effort de pédagogie : veiller à ce que la culture du risque soit inculquée du plus jeune âge à l'âge adulte. Une génération entière d'enfants et d'adolescents a bénéficié de cette ressource.

Un travail en lien avec la « communauté de la prévention ». L'IFFO-RME a veillé à être présent ou représenté dans toutes les instances qui comptent et, en tant que Président de l'AFPCN je peux en témoigner : la Présidente s'est résolument engagée à nos côtés dans les travaux que nous conduisons depuis 20 ans.

Une opportunité formidable se précise pour nous toutes et nous tous, acteurs de la prévention en France. Cette fameuse culture du risque qui constitue l'ADN chez beaucoup d'entre nous se trouve placée dans l'actualité par un rapport commandé par Madame la ministre Barbara Pompili. Les conclusions de ce rapport sont sans appel : il faut agir. La Direction générale de la prévention des risques (DGPR), bien évidemment, est aux avants postes de cette volonté d'action. Elle a souhaité s'appuyer sur une tête de réseau susceptible de porter elle-même certains projets et en déléguer d'autres à tous les partenaires associatifs qui ont un savoir-faire. Cette tête de réseau, ce peut être logiquement l'AFPCN. De vastes projets nous attendent : création d'une journée nationale de la prévention, label des « communes de prévention », actions de formation, de sensibilisation, de communication irriguant tous les territoires, ceux à risque, bien sûr, mais également ceux où règne l'incrédulité car les risques y sont lointains.

L'IFFO-RME a toute sa place dans ce projet. La mise en œuvre de celui-ci montrera la nécessité qu'il y aura à se rapprocher, à travailler ensemble, à faire communauté pour assurer la sécurité de millions de français, métropolitains ou ultramarins. Je vous le disais, il s'agit désormais d'une vraie cause nationale. Votre Institut y a toute sa place et le rapprochement de nos deux structures préjugera bien de l'avenir de cette culture si particulière qu'est la culture du risque.

RISQUE NUCLÉAIRE ET INFORMATION : PENSONS TERRITOIRE ET ...

PAR YVES LHEUREUX, Association nationale des comités et commissions locales d'information (ANCLLI)

L'information des populations relative aux risques technologiques (industriels et/ou nucléaires) se trouve souvent cantonnée au périmètre du Plan particulier d'intervention (PPI). Ce périmètre s'étend sur un rayon de 20 km autour des installations nucléaires. Il encadre les installations concernées et se voit définir une organisation des secours en cas d'accident majeur. En effet, les textes prévoient a minima que la population vivant dans ces zones reçoive une information régulière sur la conduite à tenir en cas d'accident et sur la nature des produits et des installations génératrices de risques.

Si ce cadre a le mérite d'exister en France, ce qui est loin d'être le cas partout dans le monde, la question qui se pose est celle de l'efficacité et de la pertinence de cette échelle d'actions. Suffit-elle à développer la culture de la prévention face au risque ? Nous faisons tous partie de l'équation des risques, et principalement les citoyens. Des consignes ont été établies afin de

faciliter la gestion de crise et participer à notre sécurité et à celle de notre famille (se mettre à l'abri, écouter la radio, ne pas aller chercher ses enfants à l'école...).

Pour autant l'éducation aux risques et le développement d'une culture individuelle de prévention ou de précaution restent un exercice difficile. Plusieurs principes tiennent à cœur à l'ANCLLI et lui semblent indispensables à la réussite de ce challenge :

- **La fréquence des informations** : multiplier les occasions d'informer, mobiliser et éduquer le grand public, ne pas se limiter aux exercices de crise (tous les 3 à 5 ans) ou aux campagnes de distribution des comprimés d'iode (en moyenne tous les 5 à 6 ans).

- **Le périmètre de l'information** : malgré le fait que chaque Français réside à moins de 200 km d'une installation industrielle et/ou nucléaire pouvant générer une situation de crise grave, le PPI autour des installations nucléaires est de 20 km

seulement. Ne faut-il pas réfléchir à une sensibilisation élargie au *bassin de vie* des habitants ?

- **Les publics cibles** : soyons imaginatifs, arrêtons de penser qu'un seul outil d'information sera efficace sur un adolescent, un adulte, une personne âgée, un acteur économique... Diversifier, former et mobiliser des acteurs de terrain du territoire ne serait-il pas une clé de réussite ?

- **Pensons local** : un citoyen ayant une question devrait pouvoir se retourner vers le maire, l'association de quartier, le centre social... Servons-nous des tissus associatifs locaux et de la vie locale pour faire circuler les informations et appuyons-nous sur les acteurs de confiance (pompiers, médecins...). Des lieux de débats pluralistes ont aussi le mérite d'exister en France. Il s'agit des Commissions locales d'information (CLI) auprès des installations nucléaires, les Commissions de suivi de sites (CSS) et les Secrétariats

FUKUSHIMA : ÉTUDE SPATIO-TEMPORELLE DE LA CONTAMINATION

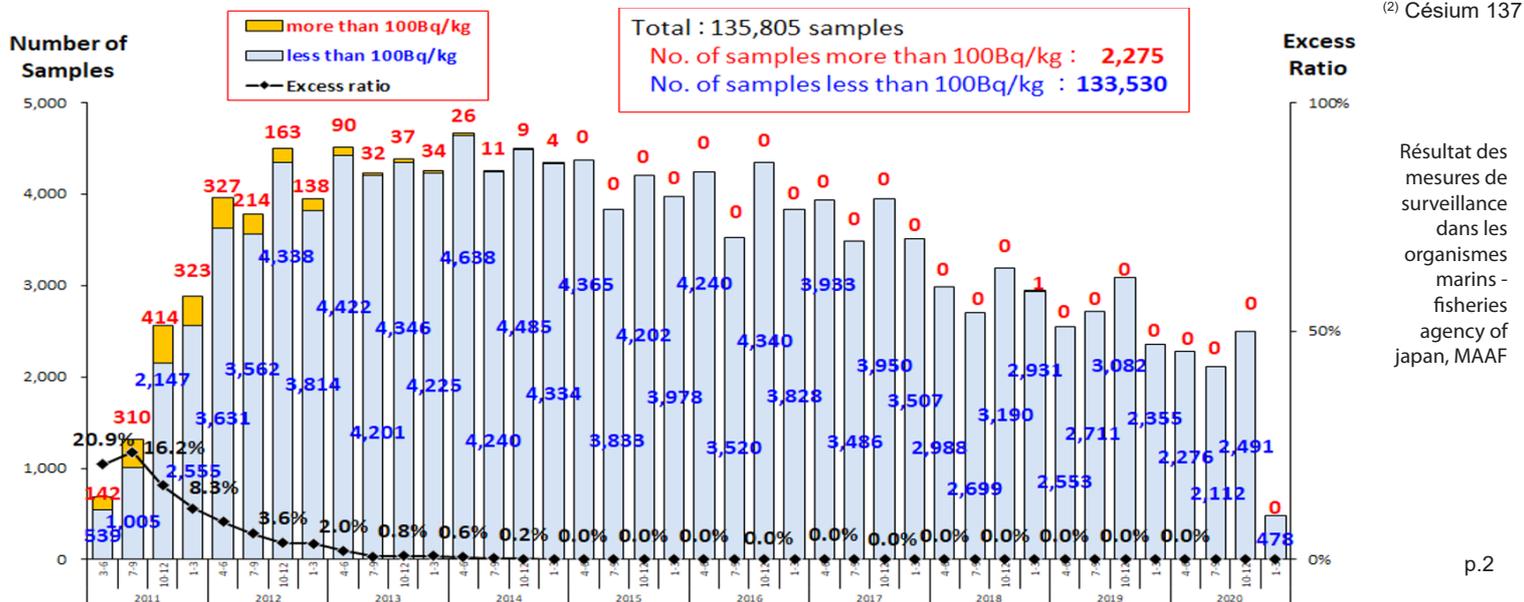
Institut de radioprotection et sûreté nucléaire (IRSN)

L'accident sur la centrale de Fukushima Daiichi survenu en 2011 a conduit à la plus importante contamination radioactive du milieu marin depuis le début de l'exploitation nucléaire civile. Une quantité très importante de radioactivité s'est déversée directement en mer (entre 2 et 40 PBq⁽¹⁾ selon les estimations) et environ 80 % des

rejets atmosphériques s'est déposé à la surface de l'océan. Parmi tous les radionucléides rejetés, la préoccupation à long terme porte sur le ¹³⁷Cs⁽²⁾, émis en grande quantité et persistant dans l'environnement. Les apports directs en mer ont notamment entraîné des concentrations particulièrement importantes près de l'émissaire avec des

activités en ¹³⁷Cs de plusieurs dizaines de milliers de Bq/L atteintes dans l'eau de mer à moins de 2 km du site. Cette zone, avec de forts courants entraînant les eaux côtières vers le large, a permis une dilution rapide des radionucléides dans les premiers mois. Malgré tout, après une forte diminution, les niveaux d'activité dans les eaux côtières jusqu'à

⁽¹⁾ Pétabecquerel (10¹⁵ becquerels)
⁽²⁾ Césium 137



FLEXIBILITÉ

permanents pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI) en ce qui concerne les installations industrielles Seveso. Sollicitons ces réseaux et leurs membres impliqués pour engager un dialogue sur la question de l'éducation aux risques. Chaque territoire a ses propres spécificités, ses réseaux... Il s'agit d'accompagner ces différents territoires en mobilisant leurs ressources.

Le risque nucléaire mérite enfin d'être appréhendé à des échelles territoriales à géométrie variable en matière d'information, d'éducation et de gestion. Territoire et flexibilité sont des pistes à mieux explorer pour avancer avec les acteurs locaux vers une culture de la sécurité.

Pour aller plus loin :

- Dossier de presse - *Accident nucléaire : l'ANCCLI s'alarme du MANQUE de préparation des Français* (04 mai 2021), ANCCLI
- Rapport n° 013606-01 - *Mission sur la transparence, l'information et la participation de tous à la gestion des risques majeurs, technologiques ou naturels* (juin 2021), Ministère de la Transition écologique
- Livre Blanc n° 9 - *Le post-accident : anticipation et préparation au cœur des réflexions des CLI transfrontalières* (décembre 2020), ANCCLI

DU MILIEU MARIN

30 km autour de la centrale de Fukushima restent stables. Ces niveaux sont soumis à plusieurs types d'apports qu'il est cependant difficile de quantifier : des apports permanents provenant du lessivage et drainage des sols, la probable désorption des radionucléides associés aux sédiments en place ou lors de la remise en suspension de particules sédimentaires. Au-delà de 200 km de la centrale, les concentrations en césium 137 dans l'eau sont revenues à des niveaux comparables à ceux observés avant l'accident.

Le compartiment sédimentaire est, quant à lui, plus durablement marqué avec des niveaux d'activité en ¹³⁷Cs qui évoluent peu depuis 2012 entre l'environnement immédiat de la centrale jusqu'à 80 km de distance. En conséquence, ce sont très logiquement les organismes vivant à proximité des fonds côtiers qui présentent les activités les plus élevées et une décroissance de l'activité la plus lente. En dehors de la zone très proche de la centrale, les niveaux en césium radioactif mesurés dans les poissons d'eau de mer ne dépassent plus, depuis fin 2014, que de manière sporadique (un échantillon en 2018), la limite de commercialisation fixée par les autorités sanitaires japonaises (100 Bq/kg, voir graphique).



LE MÉCANISME DE PROTECTION CIVILE DE L'UNION, UN FILET DE SÉCURITÉ EUROPÉEN

PAR LAURENT ALFONSO, Mission des relations européennes et internationales de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC), et officier de sapeurs-pompiers

ET ORIOL VILALTA, expert d'urgence du mécanisme de protection civile de l'UE, et officier de sapeurs-pompiers

Créé par le Conseil européen en 2001, le Mécanisme de protection civile de l'Union (MPCU) a pour objectif de favoriser la coopération entre les autorités nationales de protection civile de 34 pays européens (espace géographique). Piloté par la Commission européenne, son organisation repose sur les trois piliers thématiques que sont la prévention, la préparation et la réaction aux catastrophes.

COMMENT FONCTIONNE LE MPCU ?

N'importe quel pays dans le monde, les Nations-Unies et ses agences, ainsi que certaines organisations internationales peuvent faire appel au MPCU. En matière de protection civile, l'assistance fournie aux pays affectés par des catastrophes se compose de ressources proposées par les États participants. Elle peut prendre la forme d'une assistance matérielle, d'une expertise, du déploiement d'équipes d'intervention, ou encore de l'acheminement d'équipements spécifiques. Elle peut également être combinée à une aide humanitaire. En matière de prévention et de préparation, des experts peuvent être envoyés sur le terrain afin d'évaluer les besoins, de conseiller et d'assurer une coordination avec les autorités locales et les organisations internationales.

Le MPCU peut être activé pour tous types de catastrophes, y compris les urgences liées à la pollution marine pour lesquelles il œuvre alors en collaboration avec l'Agence européenne pour la sécurité maritime. Il a déjà répondu à plus de 300 catastrophes et enregistré plus de 200 demandes d'assistance. La sécurité civile française a été présente sur la plupart de ces activations.

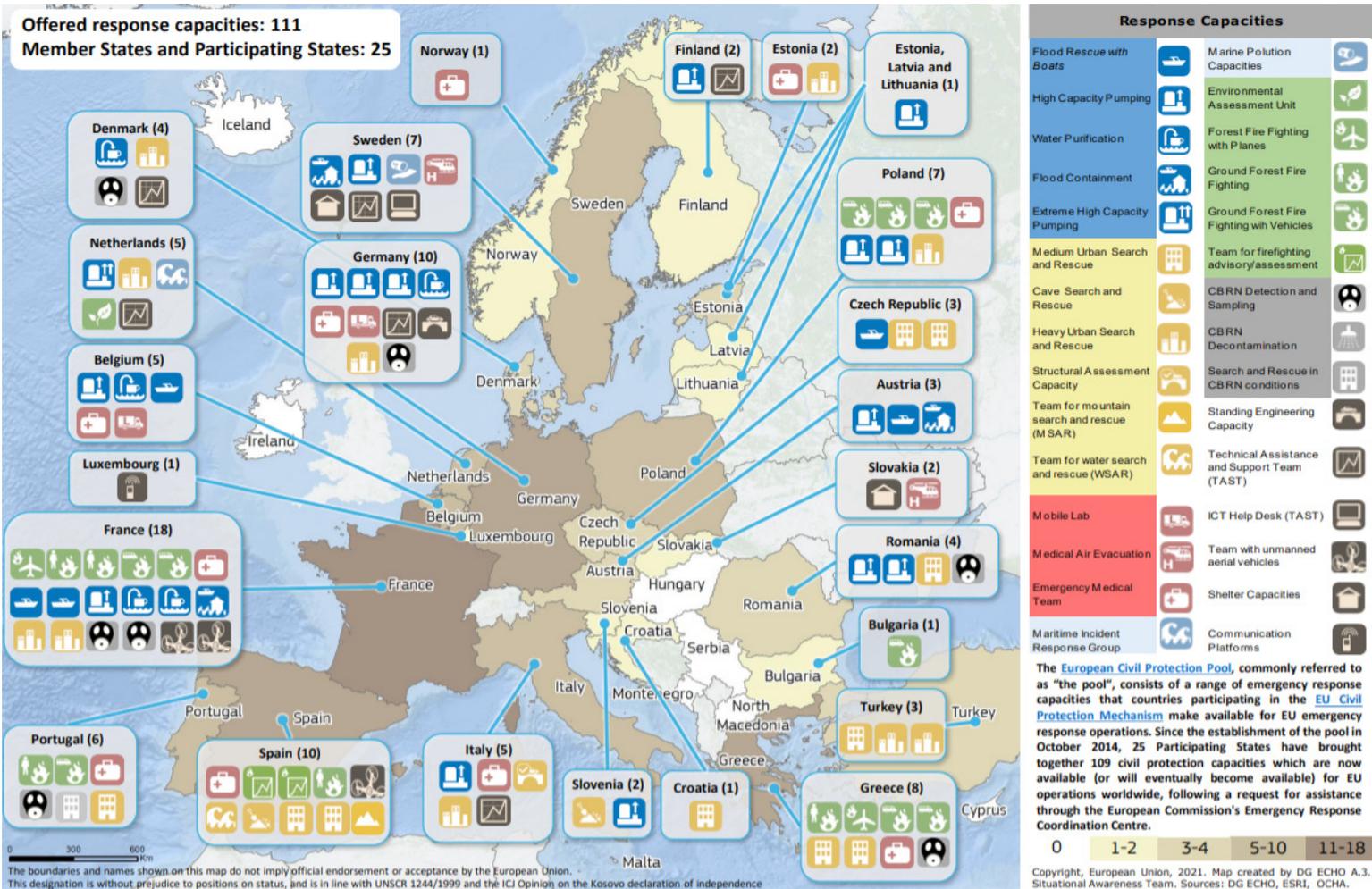
L'ERCC, COEUR OPÉRATIONNEL DU MPCU

Le Centre de coordination des interventions d'urgence (ERCC), actif et opérationnel 24h/24 et 7j/7, constitue la capacité de veille des catastrophes et de coordination des interventions du MPCU. Il recueille des informations en temps réel et d'alerte précoce, surveille les risques, cartographie les capacités disponibles, coordonne les efforts européens de

DOSSIER

Centre de coordination des interventions d'urgence (ERCC) | DG ECHO
Réserve européenne de protection civile - capacités offertes

Carte quotidienne - 22/03/2021



réponse et prépare des plans de déploiement des ressources. Ces ressources capacitaires se composent de la Réserve européenne de protection civile (ECP) et de rescEU. L'ECP est un pool volontaire qui comprend des ressources certifiées et interopérables (appelées modules), pré-engagées par les États. RescEU intervient en dernier ressort, lorsque les capacités de réponses nationales, les offres bilatérales spontanées et les capacités enregistrées au sein de l'ECP sont épuisées.

L'ERCC est en liaison directe et permanente avec les autorités des pays membres et bénéficiaires. En France, le point de contact national est le COGIC (Centre opérationnel de gestion interministériel de crise), au sein de la DGSCGC du ministère de l'Intérieur. La France est le premier contributeur du MPCU (18 modules sur 120 dans l'ECP), devant l'Espagne (11 modules).

LA NÉCESSITÉ D'UNE COUVERTURE DES RISQUES À ÉCHELLE EUROPÉENNE

Aujourd'hui, la complexité et les échelles de risques ont évolué et appellent une coordination interministérielle pour couvrir et assurer une réponse cohérente de

continuité sociétale. Les pilotages de gestion « ante et in crisis » nous obligent aussi à inventer de nouveaux procédés dans une temporalité réduite, s'appuyant sur les nouvelles technologies.

Le MPCU doit pouvoir considérer une analyse et une couverture des risques à l'échelle européenne tenant compte des systèmes, des doctrines, des cultures et des souverainetés nationales dans un ensemble cohérent. Les dimensions multisectorielles à effets domino simultanés et cumulatifs, dans un contexte transfrontalier, sont des enjeux majeurs qui nous obligent à considérer des programmes bilatéraux sous couvert européen. L'information et la préparation des populations sont également des facteurs clés dans une politique de résilience qui vise à protéger le citoyen européen.

La présidence française du Conseil de l'Union qui débute le 1^{er} janvier 2022 prendra en compte ces nouveaux défis en investissant le spectre du changement climatique et en préfigurant les deux piliers du futur réseau de connaissances du MPCU que sont la science et la réponse capacitaire. Elle s'inscrit dans une collaboration et une coopération accrue, coordonnée, souveraine et pérenne.